



Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2012

Soixante-sixième session

Point 24, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2011

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/66/445/Add.2)]

66/219. Coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009, dans laquelle elle a fait sien le Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Rappelant ses résolutions 33/134 du 19 décembre 1978, 57/270 B du 23 juin 2003, 60/212 du 22 décembre 2005, 62/209 du 19 décembre 2007, 63/233 du 19 décembre 2008, 64/1 du 6 octobre 2009, 64/221 du 21 décembre 2009 et les autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud,

Rappelant également le Document final du Sommet mondial de 2005¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud²;

2. *Décide* de tenir la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud du 22 au 25 mai 2012, après une réunion d'organisation qui aura lieu le 3 mai 2012 pour élire le Président et le Bureau de cette session;

3. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question « Activités opérationnelles de développement », la question subsidiaire intitulée « Coopération Sud-Sud », et prie le Secrétaire général de lui présenter, à cette session, un rapport complet sur l'état de la coopération Sud-Sud.

*91^e séance plénière
22 décembre 2011*

¹ Voir résolution 60/1.

² A/66/229.

